

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**TUTEUR DANS LE SECTEUR NON-MARCHAND :  
ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN FORMATION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 96 60 01 U21 D1**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **TUTEUR DANS LE SECTEUR NON-MARCHAND : ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN FORMATION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement s'adresse au professionnel du secteur non marchand, possédant une expérience professionnelle avérée, qui accompagne les apprenants en stage sur le terrain. Elle vise à lui permettre d'acquérir les compétences de tuteur<sup>1</sup> dans l'accompagnement des personnes en formation en articulation avec l'organisme d'enseignement ou de formation :

- repérer les spécificités du rôle de tuteur ;
- développer des attitudes favorables au processus d'apprentissage ;
- favoriser la progression du stagiaire.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- ◆ produire, à partir d'un texte et/ou d'une intervention orale ayant trait au secteur non marchand, une communication contenant :
  - ◆ le résumé des idées forces,
  - ◆ un commentaire personnel argumenté ;
- ◆ répondre à des questions écrites ou orales portant sur un texte ayant trait au secteur non marchand, et plus particulièrement sur :
  - ◆ l'intention de l'auteur,
  - ◆ la signification du vocabulaire.

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Tout titre donnant l'accès à l'exercice d'un métier du secteur non marchand.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épique

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable :**

*au départ d'une situation vécue ou évoquée relevant du « tutorat », dans le secteur non-marchand, d'une personne en formation, dans le respect des limites de sa fonction,*

- ◆ d'identifier le rôle du tuteur et les modalités d'accompagnement ;
- ◆ de caractériser les attitudes et pratiques du tuteur ;
- ◆ de proposer, en justifiant ses choix, une intervention permettant une relation de confiance avec l'apprenant et favorisant sa progression.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ le degré de finesse de description,
- ◆ le niveau de qualité de la réflexion,
- ◆ le niveau de pertinence de l'intervention proposée.

### 4. PROGRAMME

*Au départ d'une situation vécue ou évoquée relevant du « tutorat », dans le secteur non-marchand, d'une personne en formation, dans le respect des limites de sa fonction,*

l'étudiant sera capable,

- ◆ de présenter le rôle du tuteur dans l'organisation ou le service concerné, ses missions et les enjeux de sa fonction ;
- ◆ d'identifier les principales filières de formation dont sont issus les apprenants (finalités des filières et types de stage) ;
- ◆ d'identifier les responsabilités de chacun des acteurs et les modalités de communication entre l'organisation (ou le service) et l'établissement d'enseignement ou de formation ;
- ◆ d'expliciter des modalités d'accompagnement adaptées aux caractéristiques des apprenants ;
- ◆ d'identifier les compétences relationnelles nécessaires, les attitudes facilitantes et les obstacles dans les relations entre le tuteur et l'apprenant : accueil, écoute, attitude valorisante, critique constructive, gestion des émotions ... ;
- ◆ de proposer des interventions permettant une relation de confiance avec l'apprenant, favorisant la progression au travers des tâches confiées vers l'autonomie ;
- ◆ d'appréhender la convention de stage, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'évaluation, les outils d'observation ;

- ◆ d'identifier des compétences pédagogiques nécessaires dont :
  - la fixation des objectifs progressifs et réalisables, adaptés au stagiaire, en référence à la convention de stage et les décliner en indicateurs observables,
  - la transmission des gestes professionnels,
  - l'observation de la progression du stagiaire dans ses apprentissages et dans la construction de son identité professionnelle,
  - la détermination des moments de communication,
  - la formulation des points forts et des points à améliorer dans les apprentissages en cours,
  - la communication des difficultés constatées dans les apprentissages,
  - la contribution à l'élaboration de pistes de progression ;
  
- ◆ d'identifier et de poser un regard critique sur ses aptitudes à l'exercice du tutorat.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est souhaitable de ne pas dépasser le nombre de 18 étudiants.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Tutorat - secteur non marchand	CT	B	26
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	6
<b>Total des périodes</b>			<b>32</b>